



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 21 mai 2021

N° 2021-228

### Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER  
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45  
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS de 14h30 à 15h30  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28  
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15  
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCINA à partir de 17h10  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24  
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50  
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56  
M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30  
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30  
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16  
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20  
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15  
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h05  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à partir de 16h

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**  
Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <p><b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b></p>	<b>Conseil du 21 mai 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la programmation budgétaire <b>Service Aides Versées</b>	<b>N° 2021-228</b>

---

**Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde - Contribution financière complémentaire de Bordeaux Métropole pour les exercices 2021 et 2022 - Décision - Autorisation**

---

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En décembre 2017, un groupe de travail était mis en place par la Préfecture de la Gironde afin d'envisager une évolution des modalités de calcul d'une contribution volontaire additionnelle à répartir entre les collectivités et établissements finançant le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS Gironde) prenant en compte les évolutions démographiques de nos territoires.

Pour mémoire, les modalités de calcul des contributions des collectivités territoriales au budget du SDIS sont définies par l'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales : c'est la population communale DGF 2002 qui constitue l'assiette de calcul de ces contributions et leur évolution annuelle est encadrée par le taux d'inflation, sans tenir compte de l'évolution annuelle de la population.

L'évolution de la contribution obligatoire versée par Bordeaux Métropole est rappelée dans le tableau ci-dessous :

2016	2017	2018	2019	2020	2021
58 899 110 €	59 37 303 €	60 035 250 €	60 797 698 €	61 405 675,35 €	62 124 121,75€

Le dispositif étudié par le groupe de travail, fondé sur une démarche volontaire des EPCI et des communes, dérogatoire du droit commun, aboutissait au principe d'une subvention (contribution volontaire) venant s'ajouter aux contributions obligatoires prévues à l'article L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales.

Les multiples échanges sur ce dossier ont conduit à proposer une contribution financière complémentaire de Bordeaux Métropole au budget du SDIS à hauteur de 3,5 millions d'euros par an pour les exercices 2019 et 2020 et ce, dans un souci d'accompagner les services départementaux d'incendie et de secours aux défis opérationnels croissants et de conforter la qualité du service public de proximité apporté aux citoyens.

Il est proposé de poursuivre ce partenariat par la signature d'une nouvelle convention pour les exercices 2021 et 2022.

Ce financement complémentaire de 3,5 millions d'euros se répartit de la façon suivante :

- Une participation volontaire de Bordeaux Métropole au budget du SDIS sous la forme d'une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 2,9 millions euros,
- Un versement forfaitisé de 0,6 millions euros annuel en fonctionnement en 2021 et

2022 pour la valorisation des opérations de contrôle des points d'eau d'incendie publics et de gestion administrative des points d'eau privés à réaliser par le SDIS, objet d'une convention spécifique soumise également au présent Conseil.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**  
**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'intérêt pour Bordeaux Métropole d'accompagner le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde pour faire face aux besoins d'intervention croissants,

**DECIDE**

**Article 1** : d'accorder une subvention de fonctionnement de 3 500 000 € au SDIS Gironde au titre de l'exercice 2021, les crédits étant prévus au budget primitif de l'exercice 2021 ;

**Article 2** : d'accorder une subvention de fonctionnement de 3 500 000 € au SDIS Gironde au titre de l'exercice 2022, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif correspondant ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée avec le SDIS de la Gironde ;

**Article 4**: d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal des exercices concernés, chapitre 65, article 657381, fonction 12.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>31 MAI 2021</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>31 MAI 2021</b>	Madame Véronique FERREIRA